

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT  
DES FILIERES AGRICOLES – PHASE II

UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND  
RURAL DEVELOPMENT

COMMODITY VALUE CHAIN DEVELOPMENT  
SUPPORT PROJET – PHASE II

NATIONAL COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT

**AVIS D'APPEL A PROJET N° 007/MINADER/SG/DEPC/PADFA/UCGP/STPR DU  
14 MAI 2024 EN FAVEUR DE L'ENTREPREUNARIAT FEMININ SENSIBLE A  
L'AGRICULTURE ET A LA NUTRITION**

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II) lance un appel à proposition pour la préqualification puis la sélection des projets en faveur de l'entrepreneuriat féminin sensible à la nutrition à financer par l'AFD.

**Objectif du projet :** Contribuer à la réduction de la pauvreté, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles

**Objectif de développement :** Accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du projet

**Effets directs**

1. La productivité des exploitations et leur résilience face aux risques sont améliorées
2. La valorisation, l'accès au marché et la compétitivité des produits agricoles sont assurés
3. Le cadre politique, législatif et institutionnel est favorable à l'investissement privé

**Objectif du Volet Appui à l'entrepreneuriat féminin sensible à la nutrition** Améliorer la qualité, de la nutrition et de la performance des chaînes de valeurs agricoles grâce à l'entrepreneuriat féminin.

**Objectif de l'appel à projet :** fournir aux organisations féminines éligibles le cofinancement nécessaire leur permettant à travers un microprojet entrepreneurial de concourir à l'atteinte de l'objectif du PADFA II. Les interventions seront orientées en faveur d'un alignement sur les effets directs escomptés du Projet.

Cet appel à proposition se déroule en deux phases :

**Phase 1 :** réception et examen des lettres d'intention. A ce stade les soumissionnaires pré-qualifiés sont ceux dont les projets ont (i) pour promotrice une organisation féminine éligible, (ii) des objectifs conformes à l'objet de l'appel à proposition en faveur de l'entrepreneuriat agricole féminin sensible à la nutrition, (iii) une méthodologie en adéquation avec les objectifs de l'appel et (iv) une logique de renforcement et de complémentarité avec les appuis du PADFA II.

**Phase 2 :** pré-sélection des soumissionnaires, réception et examen des propositions complètes. A titre indicatif les éléments suivants seront considérés : i) pertinence du projet, (ii) ancrage local, (iii) pérennité du projet, (iv) implication des bénéficiaires, (v) prise en compte de la nutrition et du genre et, (vi) mobilisation/implication des partenaires technico-commerciaux.

L'appel à proposition est accessible à toute personne morale, résident et exerçant leurs activités dans les zones visées par le PADFA II, ayant une expérience dans l'agriculture et dont le projet sera réalisé prioritairement dans les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord.

La soumission des lettres d'intention (phase 1) se fait en remplissant le **formulaire de candidature** à soumettre au **plus tard le 31 mai 2024**.

Pour toute information complémentaire, vous rapprocher de l'antenne régionale PADFA II de Maroua, sis au quartier Pitoaré ; ou de contacter : **Unité de Coordination et de Gestion du Projet Appui au Développement des Filières Agricoles – Phase II – (PADFA II), sis au quartier Bastos – Yaoundé, derrière l'Ambassade de Chine ; BP : 5349 ; TEL : (237) 222 20 74 44 -, Email [padfacameroun@gmail.com](mailto:padfacameroun@gmail.com).**

LA COORDONNATRICE NATIONALE



*Marigoh Bouquet Hélène*  
Coordonnatrice Nationale

## Critères d'évaluation des propositions

### I - Critères éliminatoires

- Dossier incomplet, non-conforme ou hors délais après respect du délai de 48H pour complément d'informations ;
- La proposition n'entre pas dans le champ thématique et géographique de l'appel à propositions ;
- Démonstration non probante de la capacité technique de l'organisation à conduire le projet proposé
- Absence des femmes au sein de l'équipe soumissionnaire/partenaire
- Absence de la contribution des soumissionnaires à hauteur de 10% du financement (en espèce et en nature)
- Note inférieure à 70 points sur 100 pour les phases 1 et 2

### II - Critères essentiels pour la phase 1

Critères	Points
<b>Objectifs visés</b> : Les objectifs du projet sont conformes à l'objet de l'appel à proposition.	10
<b>Pertinence du projet</b> : besoins exprimés par le marché, réponse adaptée, objectifs à long terme...	40
<b>Ancrage local</b> : partenariats / collaboration avec les autres associations locales, articulation avec les politiques locales...	5
<b>Pérennité du projet</b> : le projet peut continuer, s'étendre, être reproduit, il devient autonome à moyen terme...	5
<b>Proportionnalité</b> entre les dépenses et les résultats attendus	10
<b>Prise en compte de la nutrition</b> et des thématiques transversales (Genre, Jeunesse, Environnement). Les propositions envoyées doivent présenter la sensibilité à la nutrition en termes de mise en œuvre, de coordination, de synergies et de valeurs ajoutées.	20
<b>Partenariat</b> : La mobilisation/implication des partenaires technico-commerciaux est encouragée : Les projets s'inscrivent dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les appuis du PADFA II.	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

### III - Critères essentiels pour la phase 2

Critères	Points
<b>Qualité du projet et des équipes</b> - Sensibilité à l'agriculture et à la nutrition, potentialités en termes de génération d'emploi et richesse, adéquation de la méthodologie et des ressources, coût-efficacité, faisabilité, cohérence. Expérience des promoteurs et partenaires locaux sur les sujets présentés.	40
<b>Identification des besoins au niveau local et national</b> - Potentiel de déploiement à large échelle et durabilité ; Intégration du projet dans le contexte national et pertinence au regard des priorités nationales de développement inscrites dans la SND 30	15
<b>Articulation avec les priorités de l'AFD</b> - Le projet doit s'appuyer sur une analyse claire et argumentée du contexte et des besoins pour s'arrimer à l'objectif de sortir de la pauvreté les populations vulnérables et particulièrement les exploitants agricoles et/ou organisations féminines	15
<b>Partenariats et renforcement des capacités</b> - Contribution à une dynamique de renforcement des capacités technico-économiques des intervenants (structures et/ou les équipes du projet) du fait d'un partenariat local productif. Points de vigilance : intégration d'étudiants stagiaires académiques et/ou professionnels dans les activités afin de contribuer à l'insertion professionnelle des (jeunes) diplômés.	10
<b>Inclusion d'une approche en terme de genre</b> - Proposer la prise en compte des besoins spécifiques liés au sexe et au genre dans les mécanismes, les activités du projet, proposer des méthodes permettant d'intégrer des variables liées au sexe et au genre dans les idées à développer ou le projet proposé.	10
<b>Gouvernance du projet</b> - Le projet est piloté par une équipe et son partenaire local. Ces parties prenantes sont invitées à participer dans le respect des principes de la bonne gouvernance administrative, sociale et coopérative.	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

7

AVIS D'APPEL A PROJET N° \_\_\_\_\_/MINADER/SG/DEPC/PADFA/UCGP/STPR DU \_\_\_\_\_ EN  
FAVEUR DE L'ENTREPREUNARIAT FEMININ SENSIBLE A L'AGRICULTURE ET A LA NUTRITION

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Date du remplissage : Jour : ...../Mois...../Année.....

NB : Ce formulaire peut être imprimé et renseigné par voie écrite (manuscrite) ou directement par voie électronique (mode de préférence pour faciliter la lecture). Les informations fournies doivent être concises et précises. **Le formulaire renseigné ne doit pas excéder quatre (4) pages.**

### 1. IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

1.1 Nom de l'organisation

1.2. Nom de la responsable principale

### 2. PROJET

2.1 Titre du projet

2.2 Type de la réalisation (donnez une brève description du projet proposé et de son objectif)

2.3 Site de réalisation du projet

Localité(s) :

Arrondissement:

Département :

Région :

Autres sites :

2.5 Groupes cibles (quels sont les groupes directement ciblés par le projet : utilisateurs et bénéficiaires)

Listez les groupes :

Taille estimée des Bénéficiaires Directs : ..... / Indirects :.....

2.6 Exposez brièvement le/les problème (s) et le (s) défis en cours et comment le projet contribuera à le (s) résoudre.

2.7 Raison pour laquelle le financement est indispensable/pourquoi l'organisation ou le responsable ne peut-il pas résoudre le problème tout seul.

2.8 Précisez les liens de votre projet avec l'agriculture et la nutrition

2.9 Impacts attendus du projet sur les groupes cibles (Précisez des changements et le nombre, qualitatif et quantitatif, de bénéficiaires au-delà de 3 à 4 années)

Au plan social :

Au plan économique :

Au plan de la santé et nutrition :

### 3. COÛT ET DURABILITÉ DU PROJET

L'estimation du budget est acceptable mais elle a besoin d'être réaliste.

3.1 Source de financement	Activités du Projet	Montant (FCFA)
Subvention du MINADER/PADFA II		
		<b>Total</b>
Contribution de l'Organisation		
Autres contributions (Citez-les)		
<b>Coût Total du Projet</b>		

7



**4.4 COMPOSITION DU PERSONNEL CLE DE L'ORGANISATION**

(Les dirigeants et personnes en charge du projet sont inclus)

<i>S/N</i>	<i>NOM ET PRÉNOM</i>	<i>ROLE</i>
1		
2		
3		
4		
5		

**4.5 ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'ORGANISATION** (Incluez le but de l'organisation ici aussi, s'il vous plaît.)


**4.6 PROJETS DÉJÀ RÉALISÉS PAR L'ORGANISATION**

Attachez des documents relatifs au(x) projet(s) (e.g. rapport, compte-rendu, certificat ou contrat)

<i>ANNÉE</i>	<i>Titre du projet /Détail de l'activité/Lieu</i>	<i>NOM DU DONATEUR</i>	<i>MONTANT</i>
2023	- -		
2022	- -		
2021	- -		

**4.7 PARTENARIAT** (Incluez le.s partenaire.s existants ou à impliquer dans le projet, fournir la lettre si possible)

--

Date et lieu.....

Signature de la responsable principale ou de sa/son représentant.e

7



## PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLEES PHASE II



**Appel à projets en faveur de l'entrepreneuriat  
féminin sensible à l'agriculture et à la nutrition**

**REGLEMENT**

**Mai 2024**

## 1 – Contexte et justification

Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II), fruit de la coopération entre le Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prévoit contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles dans 4 régions (Extrême Nord, Nord, Nord-Ouest et Ouest). Le PADFA II est mis en œuvre à travers deux composantes techniques (1 & 2) et une composante de gestion. La Composante1 « *Appui à la production* » vise la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz (irrigué et pluvial) et oignon, en vue d'accroître la productivité et par ricochet booster la production chez les petits producteurs organisés en coopératives. La Composante2, « *Appui à la structuration des filières, à la commercialisation et à l'accès à la diversité alimentaire* » vise un accompagnement dans la valorisation des produits et une meilleure connaissance et pénétration du marché, à travers une approche axée sur l'amélioration de la qualité et la compétitivité des produits. Elle est mise en œuvre à travers quatre sous composantes :

- 2.1-Amélioration du stockage et de la transformation des produits ;
- 2.2- Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché ;
- 2.3-Structuration et renforcement des capacités des acteurs des filières ;
- 2.4-Amélioration de la situation nutritionnelle.

Les activités du volet nutrition (sous-composante 2.4) s'exécutent dans les zones d'intervention du Projet. Un accent est cependant mis dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord, fortement touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique. Le résultat majeur attendu de cette sous-composante 4 est que 25% des femmes et enfants vivant dans les zones d'intervention du projet accèdent à une alimentation équilibrée et riche en nutriments essentiels.

Dans le cadre du cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) au PADFA II, prévu sur 4 ans (2023-2026), l'Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Axe 3), s'inscrit en soutien à la sous-composante 2.4 (Amélioration de la situation nutritionnelle) du PADFA II. Cet axe vise l'atteinte de la cible de 50% de femmes bénéficiaires, dans la mesure où les activités retenues sont majoritairement mises en œuvre par des femmes. Dans la démarche d'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages des coopératives partenaires, un **volet appui à l'entrepreneuriat féminin est prévu en 2024**. Le projet fera une sélection de quinze (15) associations féminines susceptibles de bénéficier de sous-projets sensibles à la nutrition (SPN).

## 2. Objet du présent appel à projets d'entrepreneuriat féminin

Cet appel à propositions vise essentiellement à fournir aux organisations féminines éligibles le cofinancement nécessaire leur permettant à travers un microprojet entrepreneurial de concourir à l'atteinte de l'objectif du PADFA II. Les interventions seront essentiellement orientées en faveur d'un alignement sur les effets directs escomptés du PADFA II.

**Objectif du projet :** Contribuer à la réduction de la pauvreté, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles

**Objectif de développement :** Accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du projet

### Effets directs

- 1.La productivité des exploitations et leur résilience face aux risques sont améliorées
2. La valorisation, l'accès au marché et la compétitivité des produits agricoles sont assurés
3. Le cadre politique, législatif et institutionnel est favorable à l'investissement privé

**Objectif du Volet Appui à l'entrepreneuriat féminin sensible à la nutrition** Améliorer la qualité, de la nutrition et de la performance des chaînes de valeurs agricoles grâce à l'entrepreneuriat féminin.

Dans ce cadre, l'Appel à Propositions définit les modalités de soutien à quinze (15) projets.

Le présent appel à projets destinés à encourager des initiatives d'associations féminines est lancé pour des accompagnements et des financements couvrant les Régions septentrionales. Ces associations féminines

sont des organisations remplissant des fonctions socio-économiques ou culturelles favorables à la promotion des femmes au sein des familles et des communautés.

Les microprojets féminins sensibles à la nutrition, de par leur ancrage local et la diversité de leurs actions, seront un atout important par leur capacité à répondre directement aux besoins exprimés localement. Ces microprojets doivent répondre à une demande locale des populations, actrices et acteurs de leur propre développement, qui cherchent une amélioration pérenne des conditions de vie. Il se caractérise par : une coopération de proximité, une sensibilité à la nutrition, un impact géographique à petite échelle, un éventuel caractère générateur de richesses, de service, d'emploi et reproductible, des résultats rapides et durables.

### **3. Critères d'admissibilité**

Les projets ne respectant pas la totalité des critères d'admissibilité seront jugés non admissibles et seront rejetés. Le PADFA II vérifiera dans un premier temps que chaque projet soumis répond à l'ensemble des critères d'admissibilité suivants :

- Durée
- Montant demandé et couverture géographique
- Statut et partenariats
- Régions et Départements d'intervention éligibles
- Capacités de gestion
- Complétude

#### **3.1. Durée**

La durée d'exécution du projet doit être comprise entre 6 et 15 mois.

#### **3.2. Montant demandé et couverture géographique**

Le montant total de la subvention du PADFA II couvrira au maximum 90% du budget de la proposition d'idée ou du projet et sera de 9 millions FCFA au maximum.

L'inclusion d'un cofinancement<sup>3</sup> ou d'un autofinancement d'au moins 10 % dans le budget du projet est obligatoire pour tous les postulants. Il s'agira d'une contribution financière (apport en espèce) ou d'une contribution non financière (apport en nature et/ou service).

Les propositions ou projets seront mis en œuvre dans les Régions de l'Extrême-Nord ou du Nord Cameroun. Les projets ne pourront excéder ces deux Régions de mise en œuvre, sauf s'ils sont adossés à un réseau ou une organisation d'envergure nationale préexistante. La pertinence et la valeur ajoutée d'un projet multi-Région, notamment la dynamique régionale impulsée, devront être démontrées.

#### **3.3. Statut des organisations féminines candidates et partenariats**

Pour pouvoir prétendre à une subvention, le soumissionnaire doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Être une personne morale (ou un groupe désirant l'être) ayant son siège au Cameroun ;
- Avoir ses activités dans les régions de l'Extrême-Nord ou du Nord ;
- Être mis en œuvre en partenariat local ou démontrer les potentialités d'un tel partenariat. Les partenaires doivent être impliqués dans la conception du projet ou responsabilisés dans la mise en œuvre des activités ;
- Le(s) partenaire(s) de mise en œuvre du projet ne doivent pas bénéficier d'un transfert de fonds dédiés à la mise en œuvre des activités du projet ;

Pour cet appel à propositions, chaque organisation ou entité en création ne peut postuler qu'une seule fois en tant que soumissionnaire principal (chef de file). Un partenaire local peut néanmoins être sollicité pour son expertise par une ou plusieurs associations candidates.

#### **3.4. Régions d'intervention éligibles**

Les Régions et Départements éligibles au présent appel sont éligibles aux financements du PADFA II dans la partie septentrionale du Cameroun et indiquées dans le tableau ci-dessous :

7

Région	Département
Extrême-Nord	Diamaré, Logone et Chari, Mayo Danay, Mayo Sava, Mayo Kani, Mayo Tsanaga
Nord	Bénoué, Faro, Mayo Louti, Mayo Rey

### 3.5. Capacités de gestion

Le soumissionnaire (personne physique ou morale) dispose de capacités de gestion suffisantes pour gérer le budget demandé.

Cette capacité de gestion sera établie sur la base, notamment, de la présentation de l'organisation, de la description de l'équipe actuellement en charge de la gestion administrative et financière de l'organisation, du partenaire local identifié (à solliciter ou déjà engagé). Pour les organisations dotées d'une meilleure structuration, la présentation de son dernier exercice validé, du dernier rapport technique validé ou de son budget annuel prévisionnel sera un atout.

Une exception pourra être faite pour les porteurs des idées de projets agricoles sensibles à la nutrition devant être exécutés dans la Région de l'Extrême-Nord ayant le statut de zone économiquement sinistrée au Cameroun.

### 3.6. Complétude

Les dossiers soumis devront comprendre l'intégralité des documents et informations demandés dans la section 8. Tout dossier incomplet sera rejeté d'emblée. Les documents manquants ne seront pas réclamés a posteriori auprès des soumissionnaires. Seuls les projets respectant l'ensemble de ces critères d'admissibilité seront jugés admissibles et passeront à l'étape suivante. Un délai de 48 heures sera accordé aux candidats pour compléter les documents requis/omis ou les pièces manquantes.

## 4. Eligibilité des coûts

**Sont éligibles** notamment les coûts directs suivants :

- Les coûts d'achat ou de location d'équipements et de fournitures spécifiquement pour les besoins du Projet, pour autant que ces coûts correspondent à ceux du marché et respectent les procédures de mise en concurrence.
- Les coûts de prestation de services, pour autant qu'ils correspondent à ceux du marché, qu'ils soient justifiés par rapport aux besoins du projet.
- Les coûts de biens consommables.
- Les coûts des intrants agricoles nécessaires aux activités de production, transformation ou distribution.
- Les coûts découlant directement d'exigences pour la bonne réalisation du projet (par exemple diffusion d'informations, traductions, interprétation, reproductions, assurances...), y compris les frais de services financiers (notamment le coût des transferts et des garanties financières) prévus dans le budget.
- Les locations (véhicules, équipements etc.) indispensables à la mise en œuvre d'activités essentielles au bon fonctionnement du projet.

Un budget pour une revue technico-scientifique externe sera prévu pour tous les projets. L'évaluation sera à la charge du PADFA II. A ce stade, le comité d'évaluation pourra recommander à la Coordination Nationale du PADFA II la sollicitation d'une expertise supplémentaire/externe pour mieux orienter les processus et les coûts selon le projet proposé est à un stade conceptuel, opérationnel/initial ou de passage à l'échelle.

**Ne sont pas éligibles :**

- Les salaires de fonctionnaires ou tout autre salaire déjà financé par d'autres programmes ou projets sur financement du gouvernement du Cameroun ou des partenaires techniques et financiers ;
- Les dépenses de construction de bâtiments, hors coûts raisonnables pour des travaux de réfection ou de mise aux normes nécessaires à la mise en œuvre d'activités spécifiques ;
- Les achats de véhicules ou de matériel roulant, hors coûts raisonnables pour des véhicules indispensables à la mise en œuvre d'activités essentielles au bon fonctionnement du projet ;
- Les projets qui consisteraient principalement ou majoritairement en financement des frais de fonctionnement des structures soumissionnaires seront considérés inéligibles et ne seront pas étudiés.

7

## 5. Sélection des projets

Le processus de sélection des projets comporte deux phases.

Durant la **phase 1**, les projets feront l'objet d'une présélection par une commission désignée par la Coordonnatrice Nationale du PADFA II, sur la base de notes conceptuelles (sous-forme de formulaire et lettre d'intention de soumissionner). Les projets soumis sont d'abord évalués en interne par les équipes du PADFA II (Antenne Régionale et UCGP) puis une présélection est opérée en fonction du respect des critères d'éligibilité et de la qualité du dossier. Les projets présélectionnés pourront être instruits en externe par des experts bénévoles, indépendants et spécialistes de thématiques et/ou zones agro-écologiques.

Durant la **phase 2**, seuls les candidats soumissionnaires présélectionnés recevront le dossier type de soumission des projets complets. Ces projets complets seront ensuite présentés au comité de sélection en temps opportun qui sera communiqué officiellement par le PADFA II.

Les comités régionaux de sélection réuniront les équipes du PADFA II, des experts externes/indépendants, des représentants des partenaires à la nutrition au PADFA II, des représentants de l'AFD et/ou du FIDA, deux mois maximums après la date de clôture de dépôt des projets pour assurer la sélection finale. Chaque dossier déposé et présélectionné bénéficie de l'avis de l'équipe interne du PADFA II et de l'avis de l'expert externe : points positifs, points de vigilance et recommandations. Suite au comité régionaux de sélections, ces avis seront transmis aux organisations promotrices de chaque projet déposé, qu'il soit validé ou refusé.

Au cas où la mobilisation du comité régional de sélection est difficile (indisponibilité des membres, insuffisance de candidatures etc), la coordination nationale du PADFA II soumettra à l'approbation de l'AFD, une commission de sélection constituée de personnes ressources compétentes venant des services publics et/ou privés.

Le calendrier est le suivant :

Phase	Etape	Délai	Date
Phase 1	Publication de l'Appel	Jour 1	15 mai 2024
	Soumission des notes conceptuelles –	Jour 15	31 mai 2024
	Sélection des notes conceptuelles	Jour 25	7 juin 2024
Phase 2	Soumission des projets complets sélectionnés–	Jour 60	10 juillet 2024
	Sélection finale	Jour 75	20 juillet 2024
	Contractualisation et démarrage du projet	A définir	A définir

Un deuxième appel à projets sur la même thématique pourrait être lancé en fin 2024 ou en début 2025 au cas où le 1er appel ne permet pas de sélectionner et financer quinze (15) propositions respectant les critères d'admissibilité.

Les comités régionaux de sélection pour le compte du PADFA II ont été mis en place par la décision N°00629/MINADER/CAB du 18 octobre 2021 du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Ils ont pour mission principale, l'examen et la validation des dossiers de sélections des nouvelles Organisations des Producteurs (OP) et des demandes d'appui au PADFA II.

Le Comité de sélection est composé de membres représentant les organismes suivants :

- **Un (01) Président** : Le Délégué Régional du MINADER de la Région concernée ;
- **Un (01) Rapporteur** : Le Chef d'Antenne PADFA II territorialement compétent ;
- **Des membres** :
  - Les Délégués Départementaux MINADER de la Région concernée ;
  - Le Chef de Service Régional COOP/GIC de la Région concernée ;
  - Deux (02) Représentants des plateformes des producteurs (01 PLANOPAC et 01 CNOPCAM) ;
  - Un (01) Représentant des institutions financières (IF) basées dans la Région ;
  - Un (01) Représentant régional du Ministère en charge de l'Environnement ;
  - Un (01) Représentant régional du Ministère en charge de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
  - Un (01) Représentant des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ;

7

- Un (01) Représentant des organisations des jeunes de la région.

La convention de subvention pour chaque projet sélectionné par le Comité régional devra être signée et la mise en œuvre du projet devra démarrer dans les 2 mois à compter de la date de notification de sélection finale. Le financement des projets ne satisfaisant pas ces conditions sera désengagé.

Un pool d'experts pourra être constitué pour l'accompagnement des soumissionnaires dans la formulation et l'exécution de leur proposition.

## 6. Critères d'évaluation des projets

### 6.1. Critères éliminatoires

Seules les propositions ou projets admissibles seront évalués. Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Dossier incomplet, non-conforme ou hors délais après respect du délai de 48H pour complément d'informations ;
- La proposition n'entre pas dans le champ thématique et géographique de l'appel à propositions ;
- Démonstration non probante de la capacité technique de l'organisation à conduire le projet proposé.
- Absence des femmes au sein de l'équipe soumissionnaire/partenaire
- Absence de la contribution des promotionnaires à hauteur de 10% du financement (en espèce et en nature)
- Note inférieure à 70 points sur 100 pour les phases 1 et 2.
- 

### 6.2. Critères de qualification des soumissionnaires (Phase 1)

Lors de l'examen des notes conceptuelles, les projets ne prenant pas en compte les éléments suivants seront rejetés :

- **Objectifs visés** : Les objectifs du projet sont conformes à l'objet de l'appel à proposition.
- **Pertinence du projet** : besoins exprimés par le marché, réponse adaptée, objectifs à long terme...
- **Ancrage local** : partenariats / collaboration avec les autres associations locales, articulation avec les politiques locales...
- **Pérennité du projet** : le projet peut continuer, s'étendre, être reproduit, il devient autonome à moyen terme...
- **Proportionnalité** entre les dépenses et les résultats attendus
- **Prise en compte de la nutrition** et des thématiques transversales (Genre, Jeunesse, Environnement).
- **Partenariat** : la mobilisation/implication des partenaires technico-commerciaux est encouragée : Les projets s'inscrivent dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les appuis du PADFA II.

La grille d'examen synthétique des notes conceptuelles (formulaire et lettres d'intention de candidater) est publiée sur le site du PADFA II ([www.padfa.net](http://www.padfa.net)).

La présence des femmes au sein de l'équipe soumissionnaire est obligatoire en respect à l'objectif de 50% au moins des bénéficiaires du projet représentant les femmes.

### 6.3. Evaluation stratégique, technologique et économique des propositions (Phase 2)

Lors de la phase 2 les éléments suivants seront déterminants dans le choix des projets sélectionnés pour financement (ces éléments seront détaillés aux soumissionnaires présélectionnés à l'issue de la phase 1) :

#### Qualité du projet et des équipes

Sensibilité à l'agriculture et à la nutrition, potentialités en terme de génération d'emploi et richesse, adéquation de la méthodologie et des ressources, coût-efficacité, faisabilité, cohérence. Expérience des promoteurs et partenaires locaux sur les sujets présentés.

#### Identification des besoins au niveau local et national

Potentiel de déploiement à large échelle et durabilité ; Intégration du projet dans le contexte national (avec l'inclusion de groupes nationaux) et pertinence au regard des priorités nationales de développement inscrite dans la SND 30 (analyse de la situation nationale, valeur ajoutée du projet, priorités nationales...).

3

### Articulation avec les priorités de l'AFD

Renforcement et complémentarité avec les priorités de l'AFD au Cameroun. Le projet doit s'appuyer sur une analyse claire et argumentée du contexte et des besoins pour s'arrimer à l'objectif de sortir de la pauvreté les populations vulnérables et particulièrement les exploitants agricoles et/ou organisations féminines.

### Partenariats et renforcement des capacités

Contribution à une dynamique de renforcement des capacités technico-économiques des intervenants (structures et/ou les équipes du projet) du fait d'un partenariat local productif. Points de vigilance : intégration d'étudiant(e)s stagiaires académiques et/ou professionnel(le)s dans les activités afin de contribuer à l'insertion professionnelle des (jeunes) diplômé(e)s.

### Inclusion d'une approche en termes de genre

Proposer la prise en compte des besoins spécifiques liés au sexe et au genre dans les mécanismes, les activités du projet, proposer des méthodes permettant d'intégrer des variables liées au sexe et au genre dans les idées à développer ou le projet proposé.

### Gouvernance du projet

Le projet est piloté par une équipe et éventuellement un partenaire local. Ces parties prenantes sont invitées à participer dans le respect des principes de la bonne gouvernance administrative, sociale et coopérative.

## 7. Dossiers de proposition : documents à fournir

Les dossiers de propositions rédigés en français devront inclure les documents principaux et complémentaires ci-dessous :

Libellé	Éléments/pièces à fournir
<b>Documents principaux</b>	La note conceptuelle (lettre d'intention de soumissionner et le formulaire en annexe 1) Le budget simplifié et chronogramme du projet
<b>Documents complémentaires</b>	Le formulaire administratif La copie des statuts de l'organisme soumissionnaire principal  Le dernier rapport annuel d'activités La lettre d'engagement du partenaire intervenant dans le projet, le cas échéant

## 8. Modalités de soumission

La transmission du dossier de candidature pour la phase 1 se fait à l'Antenne Régionale PADFA II à Maroua, ou en ligne à l'adresse email suivante : padfacameroun@padfa.net **au plus tard le 31 mai 2024 à minuit**, l'heure d'expédition de l'email faisant foi. Les pièces à fournir sont les suivantes : la lettre d'intention à soumissionner (au nom du responsable principal) adressée à Madame la Coordinatrice Nationale du PADFA II, le formulaire de candidature (accessible en ligne et joint à cet Appel à projet) et les pièces complémentaires (pièces administratives et références/justificatifs d'expériences antérieures). Les personnes intéressées sont invitées à consulter le site web, les pages Facebook et twitter du PADFA II pour toute l'actualité sur cet appel à propositions.

Il est vivement recommandé de faire parvenir le dossier imprimé ou électronique le plus tôt possible avant l'échéance afin de prendre en compte les perturbations de réseau internet, qui peuvent varier selon la saison climatique, la taille des documents et la qualité de la connexion à internet selon la localité.

Les documents transmis par devront contenir les pièces suivantes :

### Phase 1

- 1) Lettre d'intention du soumissionnaire (au nom de la responsable principale)
- 2) Note conceptuelle sur le projet
- 3) Formulaire technico-administratif du soumissionnaire
- 4) Pièces complémentaires (pièces administratives et références/justificatifs d'expériences antérieures)

### Phase 2

1. Lettre de soumission de l'organisation féminine présélectionnée

7

2. Document de projet incluant le budget et chronogramme d'exécution
3. Lettre (s) du ou des partenaire(s) de l'organisme soumissionnaire

L'email de transmission électronique devra être impérativement intitulé de l'objet suivant :

- Nom du responsable principal du projet \_ Reference de l'appel\_ Date de soumission

L'enveloppe de transmission physique ainsi que la lettre de soumission devront s'adresser à :

- A Madame la Coordinatrice Nationale du PADFA II (Appel à projet d'entrepreneuriat féminin sensible à la nutrition)

## 9. Attribution des financements

La notification s'effectuera par courriel officiel du PADFA II à l'issue de la sélection finale et sera visible en ligne sur le site web du projet. Pour cette sélection donnant lieu à l'attribution de subventions, un Avis de Non Objection (ANO) est nécessaire de la part de l'AFD sur le rapport final de sélection à chacune des deux phases et le plan de financement des projets. Les dotations seront conditionnées par ces ANO de l'AFD et ne pourront être versées avant leur accord.

Pour l'ensemble des projets lauréats, une convention de financement sera signée entre l'association/organisation féminine et le PADFA II et précisera les engagements et obligations de chacune des parties.

La subvention est ensuite mise à disposition en trois tranches :

- Les tranches 1 et 2 (80%) positionnées dans le compte de l'Antenne Régionale serviront aux activités après réception de la demande écrite de versement des fonds par l'association/organisation féminine lauréate dans un délai maximum de 3 mois après la date de notification de la sélection finale et disponibilité des fonds AFD,
- La tranche 3 (20%) sera versée suite à la validation du bilan narratif et financier final. Le dernier tiers doit donc être avancé par la trésorerie de l'association pendant la mise en œuvre du projet et sera remboursé suite à la validation du bilan final par le PADFA II.

L'audit de ces fonds sera conduit par l'Auditeur Interne du PADFA II conformément à ses missions.

## 10. Informations complémentaires

Les porteurs de propositions ou de projets intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 09 heures à 15 heures, heures locales.

**Unité de Coordination et de Gestion du Projet Appui au Développement des Filières Agricoles – Phase II – (PADFA II)**, sis au quartier Bastos – Yaoundé, derrière l'Ambassade de Chine ; BP : 5349; TEL: (237) 699 61 19 28 / 656 19 10 07/ 699 83 97 59/ 22 20 74 44 -, email : [padfacameroun@gmail.com](mailto:padfacameroun@gmail.com), [padfacameroun@padfa.net](mailto:padfacameroun@padfa.net) ou sur les pages des réseaux sociaux du projet ([www.facebook.com/padfacameroun](https://www.facebook.com/padfacameroun) et [www.twitter.com/padfacameroun](https://www.twitter.com/padfacameroun)).



**LA COORDONNATRICE NATIONALE**

*Manigoh Bouquet Hélène*  
Coordinatrice Nationale